



**Communiqué de presse
Pour publication immédiate
Source : Conseil central des Laurentides (CSN)**

Signature de la convention collective par les employés CSN du Centre de santé et des services sociaux de Saint-Jérôme

(Saint-Jérôme, le 17 septembre 2007) – Les employés CSN du Centre de santé et des services sociaux de Saint-Jérôme viennent de signer leur convention collective locale.

La signature a eu lieu, le 14 septembre, en présence des deux comités (syndical et patronal), ainsi que du conseiller syndical Jean-Michel Gaydos et du directeur des ressources humaines par intérim, Michel Bourbonnais.

On reconnaît sur la première photo, de gauche à droite : en avant, Julie Lachapelle, présidente, Diane Thibodeau, porte-parole patronale (pour le personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers) et Michel Bourbonnais, directeur des ressources humaines par intérim. A l'arrière, Jean-Michel Gaydos, porte-parole et conseiller syndical et Gilles Larose, porte-parole patronal (pour le personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration).

Rappelons que c'est en assemblée générale, le 28 juin dernier, que les 171 membres présents ont adopté à 98% les termes de l'entente de renouvellement des 26 matières de leur convention collective.

Après s'être fait imposer leurs conditions de travail, en décembre 2005, les syndicats du secteur de la santé et des services sociaux du Québec ont du procéder à la négociation locale de 26 matières de leur convention collective, ce qui, autrefois, était négocié nationalement, c'est-à-dire avant que le gouvernement libéral adopte la loi 30 sous le bâillon.

Au chapitre des gains, rappelons, entre autres, des percées importantes à l'égard de la notion de poste : obligation de l'employeur de prioriser la création de postes à temps complet, amélioration marquée des conditions de travail des équipes volantes en offrant le choix des assignations, selon les préférences des employés concernés, tout en tenant compte de la stabilité du personnel par quart de travail et par service.

Le syndicat obtient également des gains majeurs relativement aux critères d'affichage de postes qui se limitent maintenant aux exigences réelles de la tâche et à la conciliation travail/famille.

-30-

Pour information :

**Julie Lachapelle, présidente
Syndicat des employé-es du Centre de
Santé et de services sociaux de Saint-Jérôme – CSN
450-431-8251**

**Martin Bourgeois, conseiller syndical CSN Laurentides
450-438-4196**